

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans
l'enseignement agricole
(Public et privé)**

Vendredi 9 avril 2021

L'enseignement supérieur agricole : Une semaine marquée par une baisse des nouveaux cas de Covid confirmés et des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS.

1. Rappel méthodologique :

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence), ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS.**

Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.

Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes.

Ainsi, sur la période de la 3^{ème} semaine de novembre jusqu'au début du mois de décembre, la plupart des écoles ne comptabilisaient que quelques unités de nouveaux cas de Covid et pour certaines d'entre elles, aucun nouveau cas n'était recensé ; cette situation était en grande partie liée à la difficulté pour les établissements de recueillir l'information auprès des étudiants qui étaient retournés à leur domicile.

A noter aussi que la légère hausse constatée la semaine de rentrée de janvier était difficile à interpréter en l'absence de données la semaine précédente (pause hivernale).

2. Données globales pour la semaine considérée :

✍ Le nombre des nouveaux cas de Covid confirmés (asymptomatiques et cliniques) s'établit cette semaine à 64, soit en légère baisse par rapport à la semaine précédente qui enregistrait 80 nouveaux cas.

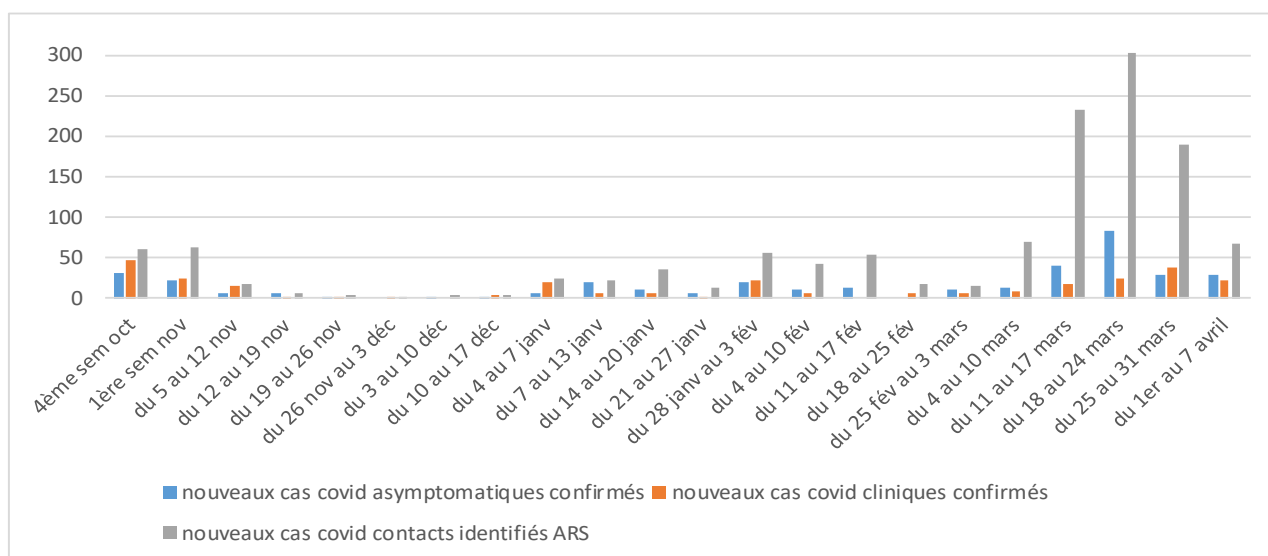
Cette semaine, les nouveaux cas de Covid se répartissent de manière égale (soit 32) entre les nouveaux cas asymptomatiques et les nouveaux cas cliniques.

✓ Le nombre des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS s'élève cette semaine à 77, soit en très nette diminution, près de 3 fois moins, par rapport à la semaine précédente qui faisait état de 216 nouveaux cas contact.

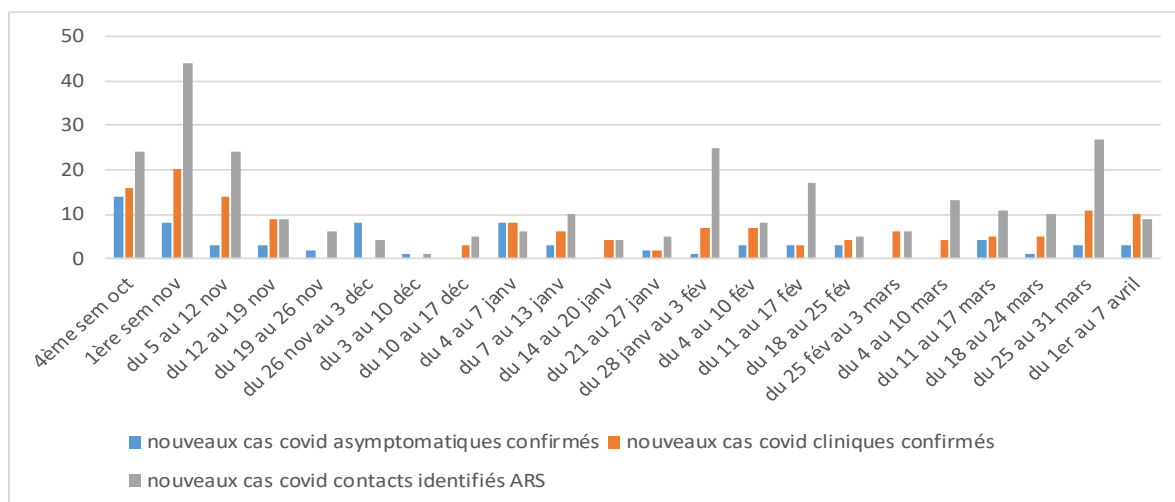
✓ A noter que l'impact du Covid continue à porter quasi exclusivement sur la population étudiante pour les nouveaux cas de Covid confirmés (51 nouveaux cas /13 parmi les personnels) et les nouveaux cas contacts identifiés par les ARS (68 nouveaux cas contact/9 parmi les personnels).

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants et les personnels depuis la rentrée des congés d'automne.

Evolution de la Covid-19 chez les apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires, apprentis) de l'enseignement supérieur agricole :



Evolution de la Covid-19 chez les personnels (non enseignants et enseignants) de l'enseignement supérieur agricole :



3. Point sur la reprise progressive des enseignements dans les établissements :

Les dernières annonces du Président de la République concernant l'enseignement supérieur sont dans la continuité des dispositions actuelles.

La circulaire de la DGESIP du 3 avril 2021 confirme que les consignes précédentes restent en vigueur dans l'enseignement supérieur (les établissements d'enseignement supérieur pourront ainsi continuer d'accueillir les étudiants dans la limite de 20% de leur capacité d'accueil globale et de 50% de la jauge de chaque salle) à l'exception des examens qui ne pouvant se faire en distanciel seront "reportés autant que possible" à compter du 2 mai.

Les concours pour l'accès à une formation de l'enseignement supérieur pourront être organisés en présentiel durant cette période.

Par ailleurs, le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire autorise toujours spécifiquement le fonctionnement des CHUV et des exploitations agricoles des établissements.

L'enseignement technique agricole : une semaine marquée par la baisse des nouveaux cas de Covid confirmés et des cas contacts identifiés par les ARS.

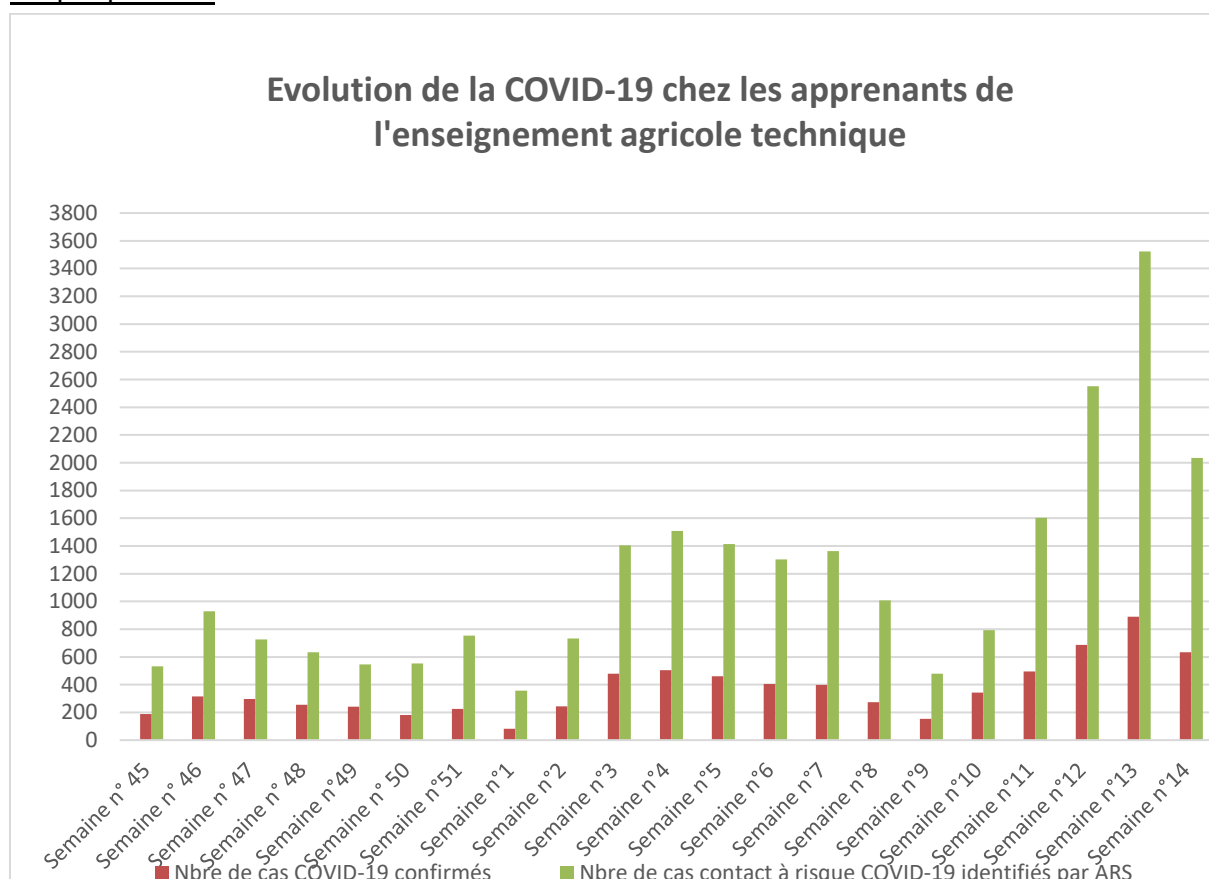
Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque¹ identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER.

Les remontées transmises par les établissements permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 806 établissements² de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 est intense.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés d'automne.

Depuis le 6 avril 2021, les établissements ont mis en œuvre une organisation des enseignements en distanciel pour se conformer aux dispositions annoncées le 31 mars par le Président de la République. La présentation des données relatives à la situation sanitaire invite à la prudence en matière de comparaison par rapport aux semaines précédentes.

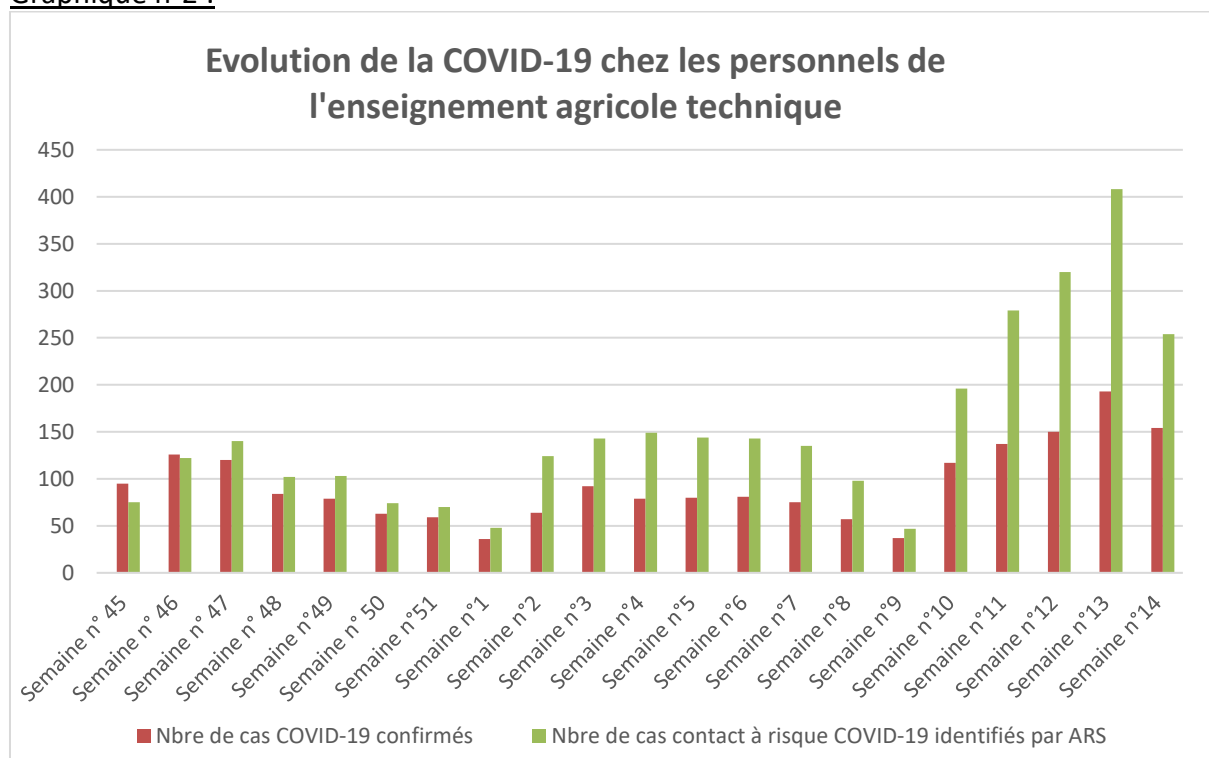
Graphique n°1 :



¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

² 217 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



1. L'augmentation des cas COVID-19 confirmés et des cas contacts à risque constatée ces dernière semaines s'interrompt.

Le **nombre de cas Covid confirmés** (787 personnes) est en baisse (-295 personnes par rapport semaine -1).

Le **nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants** baisse également (-218 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 697 à 479).

Cette semaine, 1.09% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Sur la même population, 0.38% sont infectés par la Covid. Ces données sont en baisse conformément à la décroissance du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** baisse également de 39 personnes par rapport à semaine-1.

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS décroît également cette semaine (-1644 personnes par rapport semaine -1) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie de cas contact à risque : apprenants (élèves/étudiants : -1333, apprentis : -138 et stagiaires : -19 et personnels : -154).

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont :

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 591 contre 787 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 185 cas contre 208 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 145 contre 549 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 74 cas contre 87 ;
- **Bretagne** : cas contact à risque : 160 contre 302 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 27 cas contre 81 ;
- **Centre Val de Loire** : cas contact à risque : 91 contre 158 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 60 cas contre 77 ;
- **Grand Est** : cas contact à risque : 239 contre 418 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 57 cas contre 90 ;
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 204 contre 191 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 87 cas contre 101 ;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 287 contre 472 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 89 cas contre 145 ;
- **Occitanie** : cas contact à risque : 116 contre 227 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 28 cas contre 61 ;
- **Pays de la Loire** : cas contact à risque : 56 contre 264 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 22 cas contre 44 ;
- **PACA** : cas contact à risque : 177 contre 203 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 57 cas contre 62.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	45	433	100	13	591	38	130	13	4	185
Bourgogne-Franche-Comté	14	94	27	10	145	10	44	19	1	74
Bretagne	5	151	2	2	160	1	24	-	2	27
Centre-Val de Loire	17	58	13	3	91	20	29	8	3	60
Grand Est	26	168	10	35	239	11	36	6	4	57
Hauts-de-France	29	112	61	2	204	15	33	36	3	87
Île-de-France	25	63	37	-	125	12	21	19	-	52
Normandie	14	64	9	-	87	4	24	4	-	32
Nouvelle-Aquitaine	45	160	72	10	287	20	50	10	9	89
Occitanie	10	94	-	12	116	6	20	-	2	28
Pays de la Loire	6	47	3	-	56	3	15	4	-	22
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	153	9	-	177	10	39	2	3	54
Corse	1	-	-	-	1	1	-	-	-	1
Total Métropole	252	1 597	343	87	2 279	151	465	121	31	768
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	-	2	-	-	2	1	4	1	1	7
La Réunion	2	5	-	-	7	1	7	-	-	8
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Polynésie Française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Total DOM COM	2	7	0	0	9	3	14	1	1	19
Total général	254	1604	343	87	2 288	154	479	122	32	787

2. Situation des établissements métropolitains et ultramarins

Concernant les 806 établissements de l'enseignement technique agricole : ceux situés en métropole ont activé le plan de continuité d'activité propre à chaque établissement et sont en situation d'enseignement en mode distanciel cette semaine. Les personnels enseignants sont donc positionnés en situation d'enseignement à distance.

S'agissant des établissements ultra-marins, seul l'établissement public de Wallis et Futuna (986) est totalement fermé avec une organisation des cours selon le mode distanciel.

3. Suivi du télétravail hors mission enseignement et éducation dans les EPLEFPA

Champ couvert : sont concernées, typiquement, les missions de gestion financière (budget, comptabilité), de gestion RH, d'appui informatique (TFR) et de secrétariat, ainsi que les missions de pilotage. Les équipes de Direction (hors CPE) sont concernées et les personnels sur l'exploitation agricole aussi.

Les personnels faisant l'objet du recensement sont les personnels de l'Etat sur dotation de l'établissement et les personnels recrutés sur budget de l'établissement (pour CFA/CFPPA essentiellement). Les personnels employés par la Région ne sont pas concernés.

Depuis le 8 mars, un nouveau système d'enquête hebdomadaire permet d'avoir une vision plus précise. Après un temps de calage de ce processus de remontée des informations, à partir de cette semaine, l'information sur le taux de télétravailleurs dans les établissements est ajoutée aux synthèses hebdomadaires.

Pour les EPLEFPA, les informations disponibles pour cette semaine (sachant que 151 EPL ont répondu sur 176, soit 86%) :

- parmi les agents MAA ou employés sur budget de l'établissement, hors missions d'enseignement et d'éducation (et hors personnels des collectivités) : 46% de télétravailleurs (en métropole).
- 54% des régions métropolitaines est à plus de 50% dont 4 régions à plus de 70% ; le taux le plus faible constaté dans une région est de 26%.
- Si on enlève les 3 régions où le taux est le plus faible, la moyenne s'établit à 57%.